
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 12 OCT 2020

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 20-.0746 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, le candidat dont le nom suit, est déclaré admissible par ordre alphabétique au concours professionnel, sans formation, de recrutement d'un (01) élève Contrôleur d'Etat, spécialité Inspecteur des Impôts, session 2020.

CONTRÔLEURS D'ÉTAT SPÉCIALITÉ INSPECTEURS DES IMPÔTS

ADMISSIBLE

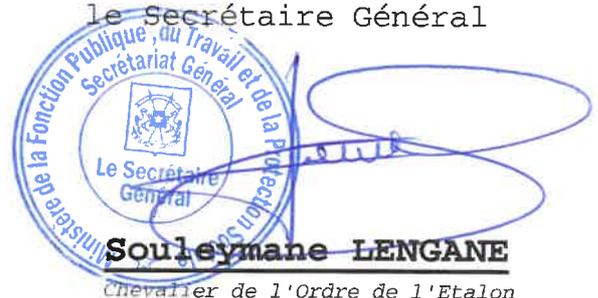
N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	RECEPISSE	DATE NAISS.
1	GANOU KARIM	216190P	2610_5036_1385_3984	07/04/82

Arrêté la présente liste à 1 nom.

Le candidat admissible est invité à déposer son dossier physique conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption.

Par ailleurs, il est informé que l'épreuve orale se déroulera le Lundi 19 octobre 2020, à 11h, à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général


Souleymane LENGANE
Chevalier de l'Ordre de l'Etalon